



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic à la séance du 9 décembre 2024:

Règlement numéro 24-360 : Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Règlement numéro 24-361 : Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau de la greffière- trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 10 décembre 2024.

Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe